

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 29 Janvier 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 19h10 et levée à 20h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.1), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Patrice CUENOT suppléant Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

**Secrétaire de séance :** M. Serge RUTKOWSKI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 4.1), P. BONNET, G. CHALNOT, YM. DAHOU, C. DEVESA, D. POISSENOT, R. REBRAB, M. SEBBAH, R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE, C. BOTTERON, P. CORNE, JM. BOUSSET, JN. BESANCON

**Mandataires :** M. ZEHAF, E. MAILLOT (à partir du 4.1), C. WERTHE, P. CURIE, N. BODIN, A. POULIN, K. ROCHDI, C. MICHEL, S. PESEUX, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, D. SCHAUSS, S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, G. BAULIEU, V. MAILLARD

**Délibération n°2018/003985**

**Rapport n°0.2 - Création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine et élections à Osselle-Routelle - incidences sur la composition du Conseil Communautaire**

## Création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine et élections à Osselle-Routelle - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire

**Rapporteur** : Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission** : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence financière

**Résumé :**

La création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'organisation d'élections partielles dans la commune d'Osselle-Routelle ont différentes conséquences sur la composition du Conseil communautaire.

### I. Création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine

#### A. Rappel du contexte et modification du nombre de communes composant le Grand Besançon

Par délibérations concordantes des 7 et 9 novembre 2017, les conseils municipaux des communes de Marchaux et de Chaufontaine ont décidé de créer une commune nouvelle, conformément aux dispositions des articles L.2113-1 et suivants du CGCT, telles qu'issues de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 17 mai 2013 et par la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

Monsieur le Préfet du Doubs a entériné cette décision par arrêté du 4 décembre 2017 portant création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'article 7 de cet arrêté préfectoral dispose que « *la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine est substituée aux communes de Marchaux et Chaufontaine dans les établissements publics de coopération intercommunale* » dont ces communes étaient membres.

En conséquence, **la CAGB regroupe 69 communes** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### B. Conseillers communautaires de la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine

L'article L.5211-6-2 du CGCT prévoit qu'« *en cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est procédé, au bénéfice de la commune nouvelle, à l'attribution d'un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des communes concernées* ».

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 relatif à la répartition des sièges au sein du Conseil de la CAGB prévoit que la commune de Marchaux dispose d'1 siège et que la commune de Chaufontaine dispose d'1 siège.

Ainsi, jusqu'au prochain renouvellement, **la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine disposera donc de 2 sièges au Conseil de Communauté.**

Par ailleurs, la population municipale de cette commune nouvelle est dorénavant de 1 418 habitants. Le même article L.5211-6-2 du CGCT prévoit que dans les communes de plus de 1 000 habitants, « *si le nombre de sièges est égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil Municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant* ».

En conséquence, les conseillers communautaires de Marchaux-Chaufontaine sont :

- M. Patrick CORNE,
- M. Jacky LOUISON.

L'article L.5211-6 alinéa 4 précise également que seules les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant. Ainsi, la **commune nouvelle de Marchaux-Chaudefontaine ne dispose plus de suppléant** (Mmes Mauricette JEANNIN et Maryline VUILLEMIN exerçaient leur mandat jusqu'au 31/12/17).

Enfin, la création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaudefontaine n'a pas d'incidence sur les représentations de ses délégués communautaires. Ainsi MM. Patrick CORNE et Jacky LOUISON conservent leurs représentations dans les structures partenaires et leurs fonctions dans les commissions thématiques de la CAGB :

- M. Patrick CORNE :
  - SMSCoT : Titulaire,
  - Commission des Contrats de Concession : Titulaire,
  - Etablissement Public Foncier du Doubs : Suppléant,
  - Sybert : Suppléant,
  - Commission n°6 « Aménagement du territoire et coopérations ».
- M. Jacky LOUISON
  - SMSCoT : Titulaire,
  - Sybert : Suppléant,
  - Commission n°2 « Mobilités ».

## II. Elections partielles de la commune d'Osselle-Routelle

Suite à des démissions intervenues au sein du conseil municipal de la commune nouvelle d'Osselle-Routelle, des élections partielles ont été organisées le 14 janvier 2018.

### A. Incidence sur le nombre de délégué communautaire de la commune d'Osselle-Routelle au Grand Besançon

Par application de l'article L.5211-6-2 du CGCT la commune d'Osselle-Routelle bénéficiait de 2 conseillers communautaires titulaires (sans suppléants) au titre de dispositions transitoires dans le cadre de la création de la commune nouvelle : «...il est procédé, jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, à l'attribution au bénéfice de la commune nouvelle d'un nombre de sièges supplémentaires lui permettant d'assurer la représentation de chacune des anciennes communes. »

La recomposition du conseil municipal intervenue fait perdre à la commune le bénéfice de ces 2 délégués communautaires.

Aussi, conformément à l'article L.273-11 du Code électoral, qui prévoit que pour les communes de moins de 1 000 habitants les conseillers communautaires sont les conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau, à compter de l'élection du Maire et du conseil municipal, la commune d'Osselle-Routelle aura un siège de titulaire attribué au Maire et un siège de suppléant attribué au 1<sup>er</sup> adjoint.

Aussi il est proposé d'installer Mme Anne OLSZAK en tant que conseillère communautaire titulaire et M. Jean BAIOTTO en tant que conseiller communautaire suppléant.

#### Ancienne situation :

Daniel CUCHE <i>titulaire</i>
Anne OLSZAK <i>titulaire</i>

#### Nouvelle situation :

Anne OLSZAK <i>titulaire</i>
Jean BAIOTTO <i>suppléant</i>

### B. Modification de la représentation de la CAGB dans différentes commissions et structures

Il est proposé de faire application l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que le Conseil « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

#### **1. Dans les commissions communautaires :**

Les 2 anciens conseillers communautaires siégeaient à la commission n°3 « Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche » et à la commission n°7 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique ».

Afin de représenter équitablement chaque secteur dans les commissions, et de prendre en compte l'implantation de la base de loisirs d'intérêt communautaire sur la commune d'Osselle-Routelle, il est proposé que le nouveau conseiller communautaire siège à la commission n°7 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique ».

Aussi il est proposé que Mme Anne OLSZAK siège dans la commission n°7 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique » en remplacement de M. Daniel CUCHE.

## 2. Au SMSCoT

Ancienne situation :

Titulaire	Suppléant
Anne OLSZAK	François LOPEZ
Jean-Paul MICHAUD	Daniel CUCHE

Nouvelle situation :

Titulaire	Suppléant
Anne OLSZAK	François LOPEZ
Jean-Paul MICHAUD	Denis JACQUIN

## 3 Au Sybert

Ancienne situation :

Titulaire	Suppléant
François LOPEZ	Anne OLSZAK
Pascal DUCHEZEAU	Daniel CUCHE

Nouvelle situation :

Titulaire	Suppléant
François LOPEZ	Anne OLSZAK
Pascal DUCHEZEAU	Alain PARIS

## 4 A la Mission Locale

Ancienne situation :

Représentant	AG	CA
Anne OLSZAK	X	X

Nouvelle situation :

Représentant	AG	CA
Anne OLSZAK	X	X

## 5 Au PLIE

Ancienne situation :

Représentant	AG	CA
Anne OLSZAK	X	X

Nouvelle situation :

Représentant	AG	CA
Anne OLSZAK	X	X

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

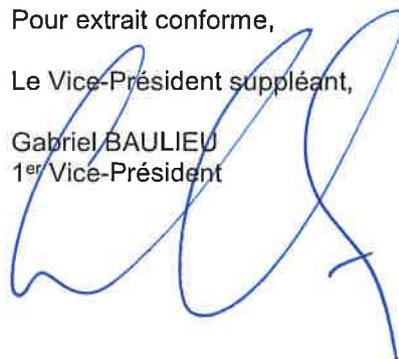
- prend connaissance des éléments d'information sur les conséquences de la création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine sur la composition du Conseil Communautaire de la CAGB et sur la modification du périmètre de la CAGB composé de 69 communes, au lieu de 70 communes précédemment,
- prend connaissance des éléments d'informations sur les conséquences des élections partielles intervenues dans la commune d'Osselle-Routelle sur le Conseil Communautaire composé de 128 conseillers communautaires titulaires, au lieu de 129 précédemment,
- installe Mme Anne OLSZAK en tant que conseillère communautaire titulaire et M. Jean BAIOTTO en tant que conseiller communautaire suppléant, représentant la commune d'Osselle-Routelle,
- fait application de l'article L. 2121-21 du CGCT,
- installe Mme Anne OLSZAK en tant que membre titulaire de la commission n°7 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique »

- désigne M. Denis JACQUIN à la place de M. Daniel CUCHE comme représentant de la CAGB :
  - au SMSCoT en tant que suppléant,
- désigne M. Alain PARIS à la place de M Daniel CUCHE comme représentant de la CAGB :
  - au SYBERT en tant que suppléant,
- désigne Mme Anne OLSZAK comme représentant de la CAGB :
  - au SMSCoT en tant que titulaire,
  - au SYBERT en tant que suppléante,
  - à l'association de la Mission Locale en tant que membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration,
  - à l'association du PLIE en tant que membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

